

Vous allez suivre une formation entrant dans le cadre de l'activité Formation Continue et Alternance au sein de l'IUT de Saint-Etienne.

Notre établissement s'engage à vous accueillir dans les meilleures conditions possibles afin de vous apporter satisfaction lors de cette formation.

Tout au long de cette dernière vous pouvez vous adresser auprès du secrétariat de l'action de formation ou au responsable de cette action pour toutes vos interrogations ainsi qu'au guichet unique du Service Formations et Entreprises pour toutes les questions ayant un caractère administratif ou financier en lien avec votre entreprise.

Afin de garantir la qualité des formations qui vous sont proposées nous vous demandons de respecter le règlement des études propre à la formation suivie ainsi que certains points particuliers relevant de votre responsabilité.

- vous devez être présent et signer la liste d'émargement lors de chaque session de formation suivant le planning qui vous est remis au début de l'action. Vous devez vous tenir informé de l'évolution du planning qui vous est communiqué soit par voie d'affichage, soit sur votre adresse électronique, soit avec le site <http://ent.univ-st-etienne.fr/>
- Vous devez immédiatement avertir le secrétariat pédagogique de l'action de votre absence en en précisant la raison.
- Vous devez nous signaler tout dysfonctionnement que vous aurez constaté pendant le déroulement de votre formation.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents organisant le fonctionnement de l'activité Formation Continue et Alternance sur l'intranet Qualité de l'IUT à l'adresse suivante : <http://intraperso.iut.univ-st-etienne.fr/qualite/> (consultable auprès du secrétariat de l'action de formation).

Remis en double exemplaire, dont un à remettre signé au secrétariat de l'action de formation.

Intitulé de l'action de formation :

Date :

Nom :

Prénom :

Signature :